



Association «l'écriture prend le large»

Règlement du concours « Raconte-moi ta planète bleue »

Article 1 : Objet et thème du concours

Dans le cadre du prochain festival littéraire et artistique de THENAC(17) prévu du **23 au 25 Mars 2018** sur le thème « Planète bleue », l'association l'écriture prend le large propose aux enfants un concours de nouvelles illustrées.

Ce concours est ouvert du 1er septembre 2017 au 16 décembre 2017 inclus.

Le thème retenu est : «Raconte-moi ta planète bleue».

Voici une suggestion de thèmes parmi lesquels il est possible de choisir (thème à préciser dans le bulletin de participation) et quelques idées :

- L'EAU : pollution de l'eau, l'économie d'eau, les barrages...
- L'ÉNERGIE : les économies d'énergie, les énergies alternatives...
- LA FLORE (protection de la) : la déforestation, l'extinction des espèces de plantes, les OGM...
- LA FAUNE (protection de la faune) : la lutte contre la maltraitance des animaux, l'extinction des espèces...
- L'AIR, LA SANTÉ (l'impact sur l'homme...), NOURRIR LES HOMMES ...

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert aux enfants selon les tranches d'âges suivantes : de 7 à 8 ans – de 9 à 10 ans – de 11 à 12 ans. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque nouvelle et ses illustrations doivent être une création personnelle et seront présentées sans signature ou signe distinctif. La nouvelle et les illustrations doivent être réalisées sur un support papier de **format A4** et ne comporter que **4 pages**.

Toutes les techniques manuelles d'illustration sont acceptées : encre, stylo, aquarelle, feutre, crayon, collage etc (donc pas de dessin numérique). Les dessins et/ou illustrations devront être à plat, sans volume.

Le formulaire de participation et d'autorisation parentale disponible sur le site internet de l'association doit obligatoirement accompagner chaque nouvelle.

Si ce document n'est pas présent dans l'envoi, la nouvelle ne sera pas prise en compte.

La participation à ce concours est gratuite.

Une seule nouvelle illustrée par enfant est autorisée.

Article 4 : Acheminement des nouvelles

La nouvelle et le formulaire de participation doivent être envoyés ou déposés non pliés au plus tard le 16 décembre 2017, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Association « l'écriture prend le large »
Concours de nouvelles enfants
Chez Michel Jovenet
5, place de l'égalité
17460 - Thénac.

Aucun accusé de réception ne sera fourni.

Les dossiers reçus seront répartis en fonction de l'âge de l'enfant (article 2 ci-avant).

Article 5 : Droit d'auteur

En signant le formulaire de participation, chaque enfant autorise l'utilisation de son œuvre et certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur de la nouvelle et des illustrations. Il autorise l'organisateur (association l'écriture prend le large) à reproduire et utiliser cette œuvre dans tout support de communication de l'association (site internet, Facebook, carte de vœux et autres publications).

Article 6 : Désignation des gagnants

Les membres du jury jugeront chacune des œuvres reçues selon les critères suivants :

- respect du thème choisi
- application dans la réalisation
- originalité

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Le jury se réserve la possibilité de décerner un « coup de cœur » dans chacune des séries.

Chaque gagnant sera averti par courrier individuel à partir du 1 mars 2018.

Les nouvelles gagnantes seront publiées sur le site internet de l'association : salondulivrethenac.fr

Chaque participant pourra également y consulter les résultats du concours.

Article 7 : Prix

Trois prix seront décernés à l'issue du concours dans chacune des catégories d'âges définies ci-avant.

Il s'agira de bons d'achat et/ou cadeaux d'une valeur de 50€ - 30 € et 20€.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

La remise des prix est prévue le dimanche 25 mars vers 11h du matin pendant le déroulé du festival littéraire. La présence des lauréats est vivement souhaitée pour la distribution des prix.

Article 8 : Non restitution

Les œuvres reçues ne seront pas restituées aux participants.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement et le formulaire d'inscription, sont téléchargeables sur le site internet de l'association « l'écriture prend le large ».

Article 10 : Responsabilité

L'association « l'écriture prend le large » ne pourra être reconnue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.

Article 11 : Modification du règlement

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment en cas de modification de la législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.